

# Réunion du Conseil Municipal du 17 février 2017

La séance est ouverte à 20h30.

Absents : M. NOBLET, Mme DURRANT et Mme SPENCER qui a donné procuration à M. TESSAUD

## **1 - Nomination des délégués en vue de la fusion des 3 syndicats de rivière : la Bonnieure, la Tardoire et le Bandiat**

M. Le Maire explique que suite à la fusion de ces 3 syndicats de rivière, il est de notre ressort de nommer 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant afin de siéger au comité du Syndicat.

Sont nommés : délégué titulaire : M. TAMISIER Jean-Jacques et délégué suppléant : M. HERAUD Sébastien.

## **2 – Augmentation ou non des loyers**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les loyers au 01/01/2017.

## **3 – Orientations budgétaires 2017**

- Réfection de la toiture des wc du bourg
- Mise en place d'une rambarde devant la mairie dans le cadre de l'Ad'Ap (accessibilité)
- Achat d'un mobilier pour l'aire de jeux
- Changement des plaques en everite sur une partie de la toiture de la salle des fêtes
- Point à temps en avril et septembre
- Agrandissement de la salle des fêtes
- Panneaux d'informations communales

## **4 – Eventualité sur un recrutement d'un adjoint technique en CDD pour 6 mois**

M. Le Maire expose à son Conseil qu'il est envisageable de recruter un nouvel agent technique pour 6 mois (avril à septembre) en raison de l'interdiction d'utiliser des désherbants. En effet, il nous faudra réaliser plus d'espaces en herbe ce qui occasionnera plus de travail à nos agents. Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

## **5 – Constitution des bureaux de vote pour les élections présidentielles**

Les élections présidentielles auront lieu le dimanche 23 avril et le dimanche 7 mai. Le bureau de vote sera ouvert de 8 h 00 à 19 h00. Les permanences sont définies comme suit :

- De 8 h à 10 h 45 : M. DONNARY, M. TESSAUD, M. BARDOULAT
- De 10 h 45 à 13 h 30 : M. LEVEQUE, M. HERAUD, Mme LECOMTE
- De 13 h 30 à 16 h 15 : Mme HAZENDONK, M. TERMINIERE, M. JUGIEAU
- De 16 h 15 à 19 h 00 : Mme FILLEUL, M. TAMISIER, Mme SPENCER

## **6 – Avenir du RPI Ecuras/ Rouzède**

M. Le Maire signifie au Conseil que le RPI Ecuras/ Rouzède a été mis en fermeture par le Directeur Académique. Cela a pour conséquence la fermeture des 2 écoles pour effectifs insuffisants (25 élèves). Il est proposé un protocole de ruralité qui a pour effet le transfert des 2 postes d'enseignants et des élèves vers l'école élémentaire de Montbron. M. Le Maire tient à préciser que ce n'est pas un problème de démographie défavorable puisque nous avons sur nos 2 Communes 18 enfants scolarisés à l'extérieur ! Avec ceux-ci, l'effectif serait porté à 43. Les élus et les parents réfléchissent à la suite à donner à cette notification.

La séance est levée à 22 h 45.

LE MAIRE  
Denis DONNARY

